

Crossing Cutting Edges

Appel à projets Campagne 2024

Adresse de publication de l'appel à projets : <https://u-paris.fr/appel-a-projets-stratex-crossing-cutting-edges/>.

SOMMAIRE

CONTACTS.....	0
OBJECTIFS de l'ACTION	1
MODALITÉS DE L'APPEL À PROJETS	1
DURÉE DES PROJETS.....	2
CALENDRIER PRÉVISIONNEL.....	2
CRITÈRES DE RECEVABILITÉ.....	2
PROCÉDURE DE SÉLECTION	3
CRITÈRES D'ÉVALUATION	4
DISPOSITIONS GÉNÉRALES POUR LE FINANCEMENT	4
ÉLIGIBILITÉ DES DÉPENSES	4
OBLIGATIONS DE SUIVI	5
MODALITÉS DE SOUMISSION - CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE.....	5

CONTACTS

Pour toute question, merci de contacter vos correspondant-es via l'adresse :

idx.recherche@u-paris.fr.

OBJECTIFS DE L'ACTION

L'action « Crossing Cutting Edge » (CCE) s'inscrit dans le cadre du projet ExcellencES FIRE-UP d'Université Paris Cité (UPCité). Elle constitue une des modalités de renforcement de l'interdisciplinarité en tant que marqueur de l'identité de l'université. En se focalisant sur une population cible doctorat/post-doctorat, l'action CCE vise également à permettre à de jeunes chercheur·es d'en faire le socle de leur expérience professionnelle.

MODALITÉS DE L'APPEL À PROJETS

L'action CCE prend la forme d'un appel à projets interdisciplinaires. Ces projets seront menés par des doctorant·es ou post-doctorant·es recruté·es après un appel à candidatures international. Toutes les thématiques scientifiques sont éligibles, sans restriction.

Les projets doivent être réalisés sous la double supervision (co-direction dans le cas d'un doctorat) de deux enseignant·es-chercheur·es/chercheur·es et/ou ingénieur·es de recherche statutaires, issu·es de deux disciplines différentes. Dans le cas d'un doctorat, la codirection doit être faite par des titulaires d'une habilitation à diriger des recherches (HDR)¹.

Les superviseur·es ou les co-directeur·trices doivent être affecté·es à deux unités de recherche sous tutelle d'Université Paris Cité² ou de l'Institut Pasteur, et issues au choix :

- de deux Facultés différentes³,
- d'une Faculté et de l'IPGP,
- d'une Faculté et de l'Institut Pasteur,
- de l'IPGP et de l'Institut Pasteur.

Un temps partagé entre deux unités de recherche de disciplines différentes est obligatoire : cette période est de 9 mois minimum pour un·e doctorant·e, et de 6 mois pour un·e post-doctorant·e.

Une attention particulière sera portée aux collaborations nouvelles.

L'appel CCE sélectionnera les projets. Il reviendra aux équipes lauréates de procéder au recrutement des doctorant·es ou post-doctorant·es qui réaliseront ces projets. L'offre de candidature doit obligatoirement faire l'objet d'une diffusion internationale, via le site Euraxess, des sociétés savantes internationales, une publication dans des journaux ou revues internationales, ou tout autre moyen pertinent. Les preuves de cette publication seront requises pour accéder au financement.

Dans le cas d'un·e doctorant·e, il·elle sera inscrit·e dans une seule école doctorale. Un rattachement pédagogique à une autre école doctorale est néanmoins possible.

Les projets dureront 3 ans pour un·e doctorant·e et 2 ans pour un·e post-doctorant·e, à partir de la date de leur recrutement.

Les projets retenus seront dotés d'une somme de 150 k€, couvrant le salaire de la personne recrutée ainsi que des frais de fonctionnement ou d'équipement.

¹ Ou, à défaut d'HDR, d'une procédure ADT : <https://u-paris.fr/doctorat/autorisation-a-diriger-une-these/>

² Dans le cas où Université Paris Cité est tutelle secondaire, l'appel est ouvert aux enseignant·es-chercheur·es, ingénieur·es statutaires et chercheur·es du périmètre sur lequel s'exerce la tutelle d'UPCité lorsqu'il existe, ou bien uniquement aux enseignant·es-chercheur·es et ingénieur·es statutaires d'UPCité lorsqu'aucun périmètre n'est défini.

³ Sauf pour le cas où un projet interdisciplinaire serait soumis par deux porteur·ses du Laboratoire Interdisciplinaire des Energies de Demain (LIED, UMR 8236).

DURÉE DES PROJETS

Les projets sont financés pour une durée de 3 ans dans le cas d'une thèse ou de 2 ans dans le cas d'un recrutement postdoctoral.

Cette durée s'apprécie à compter de la date du recrutement du/de la doctorant·e (effectif au plus tard le 31/10/2025) ou post-doctorant·e (effectif au plus tard le 31/01/2026).

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Le calendrier prévisionnel s'étend de septembre 2024 à avril 2025, pour permettre les recrutements dans les délais préalablement mentionnés :

- Septembre 2024 : lancement de l'appel,
- **25 octobre 2024, 11h** (heure de Paris) : date limite de soumission des projets,
- Début novembre 2024 : étude de recevabilité des projets soumis,
- De mi-novembre 2024 à fin mars 2025 : évaluation et sélection des projets,
- Début avril 2025 : publication des résultats,
- Au plus tard au 31/10/2025, recrutement⁴ des doctorant·es (après validation des candidat·es par l'École Doctorale concernée).
- Au plus tard au 31/01/2026, recrutement⁴ des post-doctorant·es.

CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

1. Les dossiers doivent être soumis :
 - Dans les délais indiqués (le 25 octobre 2024 à 11h00 heure de Paris au plus tard),
 - Sur le site de soumission dédié <https://u-paris.fr/appel-a-projets-stratex-crossing-cutting-edges/>,
 - Au format demandé (utiliser la trame du document de soumission, à charger en ligne au format .doc, .docx ou .odt ET au format pdf),
 - Complètes (voir partie Contenu du dossier de soumission) et sans documents supplémentaires.
2. Le budget demandé ne peut pas dépasser 150 k€.
3. Les superviseur·es ou les co-directeur·trices doivent être affecté·es dans une unité de recherche dont Université Paris Cité ou l'Institut Pasteur est tutelle pendant toute la durée du projet.
 - Dans le cas où UPCité est tutelle secondaire, l'appel est ouvert aux enseignant·es-chercheur·es, chercheur·es et ingénieur·es de recherche statutaires du périmètre sur lequel s'exerce la tutelle d'UPCité lorsqu'il existe, ou bien uniquement aux enseignant·es-chercheur·es et ingénieur·es de recherche statutaires d'UPCité lorsqu'aucun périmètre n'est défini.

⁴ À toutes fins utiles, le Guide des recrutements dans Phare est disponible sur le site de l'appel à projets : <https://u-paris.fr/appel-a-projets-stratex-crossing-cutting-edges/>.

4. Les superviseur-es ou les co-directeur-trices doivent être affecté-es à deux unités de recherche issues au choix :
 - De deux Facultés différentes⁵,
 - D'une Faculté et de l'IPGP,
 - D'une Faculté et de l'Institut Pasteur,
 - De l'IPGP et de l'Institut Pasteur.
5. Un temps partagé entre deux unités de recherche de disciplines différentes est obligatoire et devra être explicité dans la proposition. *Pour rappel, cette période est de 9 mois minimum pour un-e doctorant-e, et de 6 mois pour un-e post-doctorant-e.*
6. Dans le cas d'une thèse, les deux co-directeurs.trices doivent être titulaires de l'HDR⁶.

Les dossiers ne répondant pas aux critères de recevabilité ne seront pas soumis aux comités d'évaluation et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un financement.

En cas de désaccord avec une décision de non-recevabilité, les porteur-ses peuvent déposer un recours démontrant en quoi cette décision est erronée, en envoyant un message argumenté à l'adresse idx.recherche@u-paris.fr dans un délai de 48 heures après réception de la décision de non-recevabilité.

PROCÉDURE DE SÉLECTION

Chaque projet sera évalué par 4 experts identifiés selon les thématiques/disciplines et choisis par 2 rapporteurs sélectionnés au sein des facultés/partenaires concernés. Il pourra s'agir d'expert.es externes ou internes.

Sur la base de ces évaluations, un comité composé de 2 représentants de chaque faculté/partenaire et de la Vice-Présidente Recherche, effectuera le classement des projets.

Les principales étapes de la procédure de sélection sont les suivantes :

- Examen de la recevabilité des projets ;
- Evaluation et classement des projets ;
- Etablissement de la liste des projets proposés pour financement par le Comité Recherche d'Université Paris Cité ;
- Validation finale par le Comité de Pilotage StratEx de la liste des projets retenus ;
- Publication de la liste des projets retenus pour financement sur le site de l'appel à projets.

Le Copil StratEx sera informé de la liste des doctorant-es ou post-doctorant-es recruté.es.

⁵ Sauf dans le cas où un projet serait soumis par des co-porteur-ses issus du Laboratoire Interdisciplinaire des Energies de Demain (LIED, UMR 8236).

⁶ Ou, à défaut d'HDR, d'une procédure ADT : <https://u-paris.fr/doctorat/autorisation-a-diriger-une-these/>

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les dossiers satisfaisant aux conditions de recevabilité seront évalués selon les critères suivants :

1. Qualité, nouveauté et ambition scientifique du projet

- Qualité scientifique (données préliminaires éventuelles...), clarté de la problématique (état de l'art...) et de la conduite proposée des travaux ;
- Qualité de l'argumentation ;
- Originalité et pertinence du projet.

2. Valeur ajoutée de l'interdisciplinarité

- Dimension réellement interdisciplinaire de l'approche et de la méthodologie proposées ;
- Pertinence, originalité et plus-value de l'approche interdisciplinaire pour la problématique étudiée.

3. Faisabilité du projet :

- Adéquation des moyens humains, techniques et financiers avec les objectifs affichés sur la période concernée (2 ou 3 ans) ;
- Adéquation du budget et du calendrier au programme scientifique ;
- Qualité et complémentarité des équipes accueillant la ou le doctorant-e ou post-doctorant-e.

4. Impact attendu pour Université Paris Cité et le cas échéant pour le partenariat avec l'institut Pasteur

- Impact potentiel du projet (renforcement significatif d'un domaine émergent, valeur ajoutée vis-à-vis de la concurrence nationale et internationale...);
- Le cas échéant, contribution à la structuration d'une communauté scientifique, effet décroissant.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES POUR LE FINANCEMENT

- Le montant maximum alloué au projet est de 150 000€,
- Les recrutements seront faits exclusivement par Université Paris Cité,
- Les frais de fonctionnement pourront être gérés par les établissements suivants : Université Paris Cité, IPGP, Institut Pasteur⁷.
- Les fonds seront installés dans une seule unité de recherche.

Pour les unités ne disposant pas de ligne de crédits UPCité, la gestion pourra être assurée au sein du pôle PIA de la Direction générale déléguée aux Finances et Achats.

Pour toute question, contacter l'adresse idx.recherche@u-paris.fr.

ÉLIGIBILITÉ DES DÉPENSES

Les dépenses seront éligibles à compter de la date du recrutement soit :

- Durant 3 ans, à compter du 31/10/2025 au plus tard, pour les projets menés par des doctorant-es,
- Durant 2 ans, à compter du 31/01/2026 au plus tard, pour les projets menés par des post-doctorant-es.

⁷ Sauf exception dûment justifiée par les besoins du projet et sur validation de la vice-présidente Recherche.

Les dépenses éligibles sont :

- Le salaire du/de la doctorant-e et post-doctorant-e.
- Les dépenses d'équipement (supérieures à 800 € HT coût unitaire),
- Les frais de missions, les prestations de services externes et les facturations internes,
- Les autres dépenses de fonctionnement (y compris les gratifications de stage),

Les autres frais de personnels ne sont pas éligibles.

OBLIGATIONS DE SUIVI

Les porteur-ses des projets retenus s'engagent à rendre compte, selon des modalités qui seront définies en amont du démarrage du projet :

- Du nom et du CV de la personne recrutée et de la preuve de diffusion de l'offre à l'international ;
- De l'affectation effective des crédits accompagnée d'un compte rendu financier des dépenses engagées ;
- D'un bilan de l'impact du projet sur la dynamique de recherche du/de la porteur-euse et de son unité, ou le cas échéant du consortium de recherche ; de l'éventuel dépôt de projets (ANR, Europe, autres) en lien avec la thématique du projet soutenu, dans les 2 à 3 ans suivant la période de financement.
- D'un suivi de l'évolution professionnelle du ou de la candidate recrutée à 3 et 7 ans après la fin du projet, pour mesurer l'impact de ce type de projet interdisciplinaire sur la carrière des jeunes chercheur-es.

Une fiche de 'reporting' sera mise à disposition de chaque lauréat-e et devra être impérativement renseignée annuellement.

MODALITÉS DE SOUMISSION - CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

La réponse à l'appel à projets se fait de façon mixte : le document scientifique à remplir à partir du modèle fourni sur le site de l'appel et les pièces annexes requises, la partie administrative et financière à remplir directement en ligne.

Le document scientifique et les pièces annexes devront être chargés **aux formats demandés**, dans le formulaire en ligne.

La langue de rédaction (français ou anglais) est laissée à l'appréciation de chaque déposant-e. Une traduction pourra être demandée si elle est nécessaire au bon déroulement de l'évaluation.

Le dossier de candidature comporte :

- **Le document scientifique**, dont la trame est disponible sur la page de l'appel à projet :
 - Ce document comporte la description du projet scientifique poursuivi et un budget prévisionnel justifié.
 - Il devra être **déposé dans deux formats à la fin du formulaire Limesurvey** : au format.doc, .docx ou .odt, **ET** au format .pdf.
- **Le formulaire administratif** et financier : à remplir en ligne via le lien LimeSurvey : <https://sondage.app.u-paris.fr/383897?lang=fr>. Ce lien figure également sur la page de l'appel à projets.

Nous vous invitons à la vigilance quant à la concordance des informations qui figurent dans le dossier de soumission et dans le formulaire administratif et financier ;

- **Les pièces annexes** (à déposer en un document pdf unique, dans le formulaire en ligne) :
 - Le(s) CV des superviseur·es ou co-directeurs et co-directrices du projet, L'avis de la direction des deux unités de recherche de rattachement des superviseur·es ou co-directeurs et co-directrices,
 - Le cas échéant, le courrier de soutenance de l'HDR (ou d'ADT) peut être ajouté au dossier.

Aucune autre annexe n'est autorisée et ne sera prise en compte dans l'évaluation.

25 octobre 2024 À 11H00 (HEURE DE PARIS)

Page de l'appel à projets et trame à télécharger :

<https://u-paris.fr/appele-a-projets-stratex-crossing-cutting-edges/>

Pour toute question sur les modalités de l'appel, écrire à l'adresse : idx.recherche@u-paris.fr

IMPORTANT

Aucun élément complémentaire ne pourra être accepté après la clôture de l'appel.

Il est conseillé de consulter régulièrement le site internet de l'appel à projets, à l'adresse indiquée en fin de document, où seront notifiées le cas échéant des informations actualisées concernant son déroulement.